

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Monsieur Olivier DUBOSC

Directeur général des services du Département de la Sarthe

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Vu l'arrêté n° 21-4824 du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur DUBOSC, Directeur général des services du Département de la Sarthe,

ARRÊTE

ARTICLE 1 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur DUBOSC, la délégation de signature fixée par l'arrêté du 2 juillet 2021 susvisé, sera exercée du 22 décembre 2025 au 24 décembre 2025 inclus par :

- Monsieur Eric DUVAL, Directeur général adjoint, Chargé de la Direction générale adjointe Infrastructures et développement territorial.

ARTICLE 2 Madame le Payeur départemental est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur DUBOSC et Monsieur DUVAL et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de légalité le 08 DEC. 2025
et de sa publication ou notification le 10 DEC. 2025